

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 10 NOVEMBRE 2022

DEL-2022-261

L'An deux mille vingt-deux, le dix novembre, à 10 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 3/11/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, CHASSAGNE, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, GYSELINCK, HACQUIN, MATHIAN, OBERLI, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

Mme DETURCHE.

M. FRANCOIS.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, MERMIER.

MM. BOUVARD, DAVIET, GILLET, JACQUES, PEUGNIEZ, SADDIER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes DARDE, GIZARD, HULIN, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, GAL, GIRARD, GRANGE, LCHAT, LOUVEAU, MALOSSE, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 25

Présents : 15

Représentés par mandat : 2

Objet : CONTROLE DES DONNEES TOPOGRAPHIQUES - ACCORD-CADRE DE SERVICES A BONS DE COMMANDES - DECLARATION D'INFRUCTUOSITE

Exposé du Président,

Le SYANE réalise des opérations de contrôle sur divers travaux topographiques réalisés par ses prestataires (géodétection de réseaux, PCRS).

A ce titre, il a été conclu en 2018 un marché de services, qui arrive à son terme en 2022.

Le SYANE a lancé une consultation par voie de procédure adaptée en application des articles R-2123-1 à R-2123-8 du Code de la commande publique, ayant pour objet la conclusion d'un accord-cadre de services à bons de commandes d'un montant maximum de 215.000 € HT pour une durée maximum de 4 ans (1 an reconductible 3 fois par période d'un an).

Suite à la date limite de remise des offres fixée au 28 septembre 2022, 3 offres ont été reçues.

Critères de jugement définis à l'article du Règlement de Consultation :

- Valeur technique des prestations : 60 %

- Prix des prestations : 40 %

L'analyse des offres montre des propositions techniquement très faibles, avec des notes variant entre 6,80/20 et 7,80/20. Il est très difficile d'appréhender les méthodologies de travail proposées par les candidats et d'apprécier le fait que ces mesures de contrôle puissent être plus précises que les données à contrôler. Il s'agit d'un élément fondamental du marché de contrôle.

La stratégie de confrontation entre données mesurées et données contrôlées mais également la méthodologie de traitement des résultats ne figurent pas dans les mémoires techniques des candidats.

En conséquence, il est proposé de rendre la procédure infructueuse, pour offres inappropriées, et de relancer une nouvelle consultation.

Les membres du Bureau sont invités :

- à déclarer la procédure infructueuse.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jobi BAUD GRASSET.
